

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2017 à 21 h

**PRESENTS** : Laurent GRANDSIMON, Annie SAGNES, Jérôme LURIE, Marie-Rose HAURINE, Hervé MARCHAND, Laurent CAZAUX, Agnès DEMOURY, Romain ESTRADE, Jean-Claude LE BORGNE, Alain LESCOULES, Florence MARQUE, Magalie SALIS.

**ABSENTS** : Jean-Bernard CARRERE (procuration à Magalie SALIS)  
Séverine MAURIES-LAUBERTON (procuration à Alain LESCOULES)  
Elisabeth POURTET (procuration à Jean-Claude LE BORGNE)

Secrétaire de séance : Annie Sagnes

Bienvenue à tous pour ce conseil municipal du 17 janvier 2017.

Il s'agit d'un conseil municipal convoqué rapidement pour des raisons d'écritures budgétaires de fin d'année.

Avant d'ouvrir ce conseil, je souhaite rendre hommage à un jeune homme qui nous a quitté prématurément la semaine dernière, et dont les qualités étaient appréciées de tous. Le jeune Baptiste Abadie va nous manquer.

Son sourire et sa gentillesse vont nous manquer.

Son travail à la maison de la vallée était apprécié de tous et, en sa mémoire, je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence.

....

Je vous remercie.

La feuille de présence va circuler.

Lors du dernier conseil nous avons présenté le Directeur de la Régie des Sports de Luz Ardiden. Comme convenu, nous avons invité Mme la Directrice de l'Office de Tourisme de Luz pour ce conseil.

Donc, avant de commencer l'ordre du jour, je vais donner la parole à Mme Pouban Belle, pour une courte présentation.

Myriam Pouban-Belle remercie le maire, les élus et les membres du public de l'accueillir. Elle est très heureuse d'être à Luz. Elle pense avoir rencontré toutes les personnes présentes. Elle est arrivée le 2 novembre 2016 à Luz avec sa « petite famille ». Cela fait donc 3 mois de présence où elle s'est attachée à entendre, observer et essayer de comprendre. Elle a trouvé une équipe experte et compétente : sans équipe, rien de possible

Elle a pris conscience du gros potentiel touristique de Luz et de la vallée.

Elle remercie pour l'accueil qui lui a été réservé.

Alain Lescoules : A eu de très bons échos à son sujet. Il lui renouvelle ses vœux de bienvenue et une pleine réussite dans l'exercice de ses missions. Il lui semble que la sérénité est revenue à l'office de tourisme.

Le maire : L'impact et les résultats positifs sur l'office ont été rapides et très visibles. Merci pour ce bon résultat.

Monsieur le maire remercie la directrice de l'office de tourisme pour son intervention

Le maire : Il convient maintenant d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 12 octobre. Ce compte rendu a été distribué et la bande audio a été mise en ligne sur le site de la mairie.

Est-ce qu'il y a des questions, ou bien des remarques concernant ce compte rendu ?

Alain Lescoules : Oui, qu'il est très tardif ! Cela fait plus de 3 mois.

Le maire : C'est bien noté, mais il y avait sur le site la bande audio dans la semaine qui a suivi le conseil municipal. Mais je conçois que tout le monde n'aille pas sur le site.

Jean-Claude Leborgne : Souhaite revenir sur l'intervention d'Eric Borrat au sujet de la centrale EJP et des 3 scénarios exposés. J'espère que l'on pourra travailler ensemble sur ce sujet avant qu'une décision soit prise.

Le maire : Il y a aussi une autre piste. Je suis allé rencontrer les représentants d'EDF à Toulouse et il y aura peut-être une option pour prolonger le contrat EJP de 5 ans. On attend donc, mais bien sûr on y retravaillera ensemble. S'il n'y a plus d'observation, je soumetts ce compte rendu aux votes. Il est approuvé à l'unanimité.

On passe maintenant à l'ordre du jour.

## 1. Décisions modificatives

Les comptes doivent être validés avant la fin de semaine.

### 1.1. Budget Principal DM n°4

Les décisions modificatives ne peuvent concerner que la section de fonctionnement. Il faut noter que toutes les dépenses de 2016 ont été rattachées au budget 2016. Il s'agit d'ajustement de comptes, avec la particularité du fonds de péréquation.

La décision modificative est votée avec 8 voix pour et 7 abstentions.

#### Délibération :

Le maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
60633/011 Fournitures de voirie	0.00	-2 356.00
6261/011 Frais d'affranchissement	0.00	738.00
6262/011 Frais de télécommunications	0.00	-738.00
66111 Intérêts réglés à l'échéance	0.00	2 356.00
73925/014 Fonds péréquation ress. interco., commun.	0.00	7 485.00
7325 Fonds péréquation ress. interco., commun.	7 485.00	0.00
<b>Total fonctionnement</b>	<b>7 485.00</b>	<b>7 485.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 485.00</b>	<b>7 485.00</b>

Le conseil municipal, après délibération :

**APPROUVE** avec 8 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions la décision modificative n°04 (**DM04**) proposée du budget Commune.

### 1.2. Budget de l'eau DM n°3

#### Délibération :

Le maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
6063/011 Fournitures entretien et petit équipement	0.00	-223.00
6066/011 Carburants	0.00	223.00
<b>Total fonctionnement</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le conseil municipal, après délibération :

**APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative n°03 (**DM03**) proposée du budget Eau.

### 1.3. Budget Assainissement DM n°2

#### Délibération :

Le maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
6061/011	Fournitures non stockables (eau, énergie)	0.00	236.00
6063/011	Fournitures entretien et petit équipement	0.00	-236.00
6152/011	Entretien et réparation biens immobiliers	0.00	-173.00
61521/011	Entretien, réparations bâtiments publics	0.00	-1 250.00
61558/011	Entretien autres biens mobiliers	0.00	1 250.00
618/011	Divers	0.00	173.00
<b>Total fonctionnement</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le conseil municipal, après délibération :

**APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative n°02 (**DM02**) proposée du budget Assainissement.

### 1.4. Budget de la microcentrale DM n°2

C'est la décision modificative la plus délicate à établir.

Bien que cette année 2016 soit une mauvaise année sur le plan de la production électrique, en raison de la faible hydraulicité, compte tenu du fait que les recettes prévisionnelles sont toujours très prudentes au moment de l'établissement du budget primitif, on constate une recette supplémentaire de 96 600 €. Cela génère une possibilité de reversement sur le budget principal de 324 960 €, compte tenu des minorations de dépenses constatées dans les autres articles. Cette somme s'ajoute aux 226 000 € prévus au budget principal initialement.

#### Délibération :

Le maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
6061/011	Fournitures non stockables (eau, énergie)	0.00	-790.00
6063/011	Fournitures entretien et petit équipement	0.00	-500.00
6135/011	Locations mobilières	0.00	-580.00
61521/011	Entretien, réparations bâtiments publics	0.00	-3 000.00
6156/011	Maintenance	0.00	-4 500.00
6215/012	Personnel affecté par CL de rattachement	0.00	-200.00
6226/011	Honoraires	0.00	-1 500.00
635111/011	Cotisation Foncière des Entreprises	0.00	-300.00
63512/011	Taxes foncières	0.00	-590.00
658	Charges diverses de gestion courante	0.00	-216 400.00
672	Reversement excédent collectivité rattach	0.00	324 960.00
707	Ventes de marchandises	96 600.00	0.00
<b>Total fonctionnement</b>		<b>96 600.00</b>	<b>96 600.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>96 600.00</b>	<b>96 600.00</b>

Le conseil municipal, après délibération :

**APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative n°02 (**DM02**) proposée du budget MICROCENTRALE de L'YSE.

## 2. Reversement de l'excédent de fonctionnement du budget de la microcentrale de l'Yse au budget principal de la commune Luz Saint Sauveur

Le maire rappelle que la délibération du 6/12/2016 dont il est fait question dans la délibération suivante avait été demandée par la trésorière madame Cognes.

### Délibération :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 06 décembre 2016 qui énonçait le principe d'un reversement de l'excédent 2016 du budget de la microcentrale de l'Yse sur le budget principal 2016 de la commune de Luz-Saint-Sauveur.

Les recettes relatives à la production de la microcentrale de l'Yse pour l'année 2016 sont maintenant connues et s'élèvent à 616 620,66 €. L'exercice 2016 du budget de la microcentrale de l'Yse fait apparaître un excédent de fonctionnement de 905 573,66 €.

Cet excédent provient d'une part de la vente d'électricité de la microcentrale de l'Yse dont les tarifs sont fixés pour la période du 01.01.2016 au 31.12.2016 par ERDF, et d'autre part d'une diminution des dépenses de fonctionnement et de la reprise en recette de fonctionnement d'une provision pour risques et charges de 246 000 €.

Par ailleurs, à ce jour, les travaux d'investissement programmés sur le budget de la microcentrale de l'Yse sont réalisés. Des subventions d'investissement liées à ces travaux seront encore à percevoir sur le budget prévisionnel 2017. De ce fait, la couverture du besoin de financement étant assurée, il est proposé de reverser une partie de l'excédent de fonctionnement de la microcentrale de l'Yse à hauteur de 550 960 € au budget principal de la commune de Luz-Saint-Sauveur.

Monsieur le Maire précise qu'une partie de ce reversement sera provisionnée sur le budget principal 2017 de la commune de Luz-Saint-Sauveur afin d'anticiper le remboursement d'un emprunt à court terme devant intervenir sur l'exercice 2018 pour 600 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme de 550 960 € de l'excédent de fonctionnement 2016 du budget de la microcentrale de l'Yse au budget principal de la commune de Luz-Saint-Sauveur sur l'exercice 2016.

Alain Lescoules : Souhaite préciser que dans le malheur engendré par la crue de juin 2013, il y a malgré tout eu un effet positif sur la microcentrale puisque les travaux entrepris suite à la crue et subventionnés à 95% ont permis de satisfaire aux conditions exigées pour obtenir un contrat d'achat par EDF au tarif très avantageux H07. C'est cela qui permet ces recettes, malgré le niveau faible d'hydraulicité. J'espère que dans le même ordre d'idée, on ne passera pas à côté des recettes procurées par la centrale EJP.

Le maire : On va s'y employer activement. Toujours dans la même tonalité, j'en profite pour souligner que l'ancienne municipalité a su garder en maîtrise d'ouvrage communale les travaux de l'Yse amont pour plus de réactivité et rapidité. Cela a permis de redémarrer la microcentrale très vite et de générer à nouveau des recettes. Nous en tirons le bénéfice.

## 3. Attribution du marché pour le renouvellement du système de sécurité incendie aux thermes

Le maire : C'est une information. Il est prématuré de délibérer car je n'ai eu l'analyse des offres qu'il y a quelques heures seulement.

Jérôme Lurie : Il s'agit de la mise en conformité du système de sécurité incendie aux thermes. Nous avons un avis défavorable de la commission de sécurité incendie que ces travaux nous permettront de lever.

Un appel public à concurrence a été lancé. 3 entreprises ont répondu dont SIEMENS responsable aujourd'hui de la maintenance de la centrale incendie existante. Une entreprise a présenté une offre très sensiblement plus basse, et il importe d'en vérifier la solidité. Ces informations n'étant arrivées qu'il y a quelques heures, je vous propose de surseoir à cette décision jusqu'au prochain conseil municipal.

## 4. GEMAPI : validation du principe d'un espace de mobilité admissible et ses règles de gestion

Le maire : En fait le PLVG demande à chaque commune de valider ses méthodes de travail en matière de gestion des berges des cours d'eau, sachant que de toute façon le propriétaire foncier reste maître chez lui.

Jérôme Lurie : C'est dans la continuité du transfert de compétence opéré avec la GEMAPI au PLVG. Un espace de mobilité à l'échelle du bassin versant va être validé : présentation en fin d'année 2016. Cela permettra d'obtenir des subventions : 80% auprès de l'Agence Adour Garonne pour l'acquisition du foncier.

Jean-Claude Leborgne : Que veut dire espace de mobilité ?

Hervé Marchand : Il s'agit de maintenir un espace de mobilité pour les cours d'eau pour qu'ils puissent divaguer et perdre de leur force.

Jérôme Lurie : Il y aura également un travail sur la végétalisation avec recherche d'espèces racinaires pour fixer les berges et lutte contre les espèces invasives.

Alain Lescoules et Magalie Salis : Qui va réaliser ces travaux ? Le PLVG ?

Hervé Marchand : Le PLVG sera maître d'ouvrage mais il va déléguer certains de ces travaux aux brigades vertes.

Le maire : Cela se fera sur appel d'offres pour un contrat de 2 à 3 ans. Le PLVG sera maître d'ouvrage et les Coteaux de Gascogne assistant à la maîtrise d'ouvrage ; sans doute, la commission syndicale de la vallée de Barèges avec son équipe habituée à ces travaux, est-elle bien placée pour remporter le marché sur le Pays Toy.

Magalie Salis : Et l'achèvement des travaux sur le Bastan ?

Hervé Marchand : Il ne s'agit pas des mêmes travaux. Il y a une enquête publique en ce moment.

Le maire : Les travaux vont être faits par le Pays. Mais pour répondre à la loi sur l'eau, il faut d'abord qu'il y ait enquête publique sur les travaux qui ont été définis.

La préfète, au vu de cette enquête, autorisera les travaux et c'est le PLVG qui les fera alors réaliser.

Si vous avez des observations sur les travaux prévus c'est maintenant qu'il faut aller voir le commissaire enquêteur. Peu importe le lieu des permanences. C'est la même enquête.

Magalie Salis : S'étonne que ces travaux ne soient pas considérés comme urgents.

Le maire : On n'est plus dans l'urgence impérieuse qui était une procédure d'exception. Bien que l'ancienne préfète ait accepté de prolonger d'un an cette procédure, on est maintenant complètement hors délais, et la loi sur l'eau s'applique.

Magalie Salis : Néanmoins le caractère d'urgence de ces travaux existe toujours.

Jean-Claude Leborgne : J'espère qu'ils vont aussi s'attacher à étudier le problème PASCAU. Parce que là rien n'est réglé et il peut toujours être inondé.

Je m'en étais déjà inquiété au début de ce mandat.

Quelle est la différence entre le PAPI et la GEMAPI ?

Hervé Marchand : Le PAPI ce sont des subventions ; c'est un outil de financement.

Le maire : Le PAPI c'est un plan d'actions subventionnées pour lutter contre le risque d'inondations ; c'est ce qui remplace le fonds calamité. La GEMAPI c'est la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. C'est une compétence transférée au PLVG qui lèvera une taxe pour contribuer au financement de ces travaux.

### Délibération :

Monsieur le maire rappelle que le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG) assure la mise en œuvre des outils de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (plan de gestion des cours d'eau, PAPI, Natura 2000), qui font partie intégrante de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) qu'il exercera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Dans ce cadre, le PLVG a engagé auprès des élus du territoire une démarche de concertation pour définir un espace de mobilité des cours d'eau avec des règles de gestion associées. Celui-ci servira de socle pour assurer une gestion des cours d'eau qui réponde aux deux grandes problématiques

traitées par la compétence GeMAPI : le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et protection contre les inondations pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

L'enjeu de cet espace de mobilité est de garantir, à travers ce périmètre, un espace de fonctionnement suffisant pour les cours d'eau, en laissant les gaves divaguer et dissiper leur énergie dans les secteurs les plus propices (espaces naturels, peu d'enjeux...), limitant ainsi les inondations sur des zones à enjeux situées à l'aval et favorisant la qualité des milieux aquatiques (biodiversité, fonctions épuratrices...).

La gestion au sein de cet espace de mobilité admissible répondra à une logique de gestion cohérente du bassin versant et s'appuiera sur la solidarité amont/aval et urbain/rural. Les principes suivants seront appliqués :

- Il n'y aura pas d'intervention lourde (protection en génie civil) pour lutter activement contre les érosions de berge où la divagation du lit mineur du gave ;
- On évitera l'implantation de nouveaux enjeux anthropiques dont l'importance pourrait ensuite justifier une restriction supplémentaire de l'espace de mobilité admissible ;
- Les enjeux humains ponctuels (bâtiment, pompage collectif, etc.) pourront être déplacés dans la mesure du possible, en particulier dans les zones où la divagation du lit peut être active et où la lutte contre la mobilité latérale s'avérerait plus coûteuse à moyen terme ;
- On favorisera le maintien ou la restauration des boisements rivulaires (ripisylve) et alluviaux (saillots) qui peuvent limiter l'instabilité des berges et contribuer à la richesse écologique de l'hydrosystème ;
- Les espaces tampons (chenaux secondaires, zones humides, etc.), qui peuvent accepter les divagations du lit mineur, seront entretenus ou restaurés.

Lorsque la mobilité du lit du cours d'eau risque d'aller au-delà du tracé de l'espace défini, des travaux d'aménagements et de protection pourront être menés afin de protéger les enjeux en périphérie. Dans ce cas, des études et analyses cout-bénéfices seront réalisées afin de justifier les travaux et la dépense publique.

La validation de l'espace de mobilité par l'ensemble des élus permettra au PLVG de bénéficier d'aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'acquisition foncière ou le déplacement d'enjeux situés dans l'espace de mobilité admissible. Concernant l'acquisition foncière, le PLVG a signé dès 2016, une convention d'intervention avec la SAFER pour faciliter la mise en place d'une stratégie foncière sur le territoire et un diagnostic foncier agricole est prévu en 2017.

Il est précisé qu'en l'absence d'intégration de cet espace de mobilité dans les documents d'urbanisme, ce périmètre n'a pas de caractère opposable ou de portée réglementaire.

Où cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider le principe d'espace de mobilité admissible des Gaves et les règles de gestion qui s'y appliquent,
- De valider le tracé d'espace de mobilité présenté sur la commune sur la carte jointe à la présente délibération.

## 5. Choix du bureau d'études pour la réalisation de PLU – groupement de commandes

Jérôme Lurie : Après avis d'appel à concurrence 4 offres ont été reçues : URBADOC – TADD – TOPOS et VISION-PAYSAGE.

On espérait être en dessous de 206 000 € HT pour les 6 communes et c'est bien le cas avec une proposition à 172 885 € HT de TADD. La part de Luz est de 32 430 € HT. Le travail va pouvoir commencer.

Le maire : Les autres communes étaient présentes à l'analyse des offres.

Jérôme Lurie : C'est un bureau d'études du département dont je connais et apprécie certains membres. Ils sont proches du terrain. Le choix a été unanime au sein de la commission d'analyse des offres constituée à cet effet.

Claire Bennassar : J'ai vérifié les références de ce bureau d'études en appelant les maires et les services qui avaient travaillé avec lui. Les avis sont très positifs : travail sérieux, intervenants proches du terrain. Par ailleurs TADD est un des seuls à avoir vraiment tenu compte de notre cahier des charges, à savoir une analyse globale ou du moins par sous-ensembles : Sazos-Grust/Esterre-Luz et Sers-Barèges. Des ateliers communs seront mis en

place. De plus, c'est le seul bureau à parler de la problématique touristique et du milieu montagnard. Les autres réponses étaient plaquées et pouvaient s'appliquer à n'importe quel lieu. J'ai néanmoins soumis les offres à l'analyse de la DDT, qui trouvait également intéressante et complète la réponse de TOPOS. Néanmoins avec le pourcentage du critère prix que vous aviez choisi, TADD moins cher passe devant TOPOS.

Alain Lescoules : Ne comprend pas pourquoi on se lance tout seul dans une démarche alors que c'est une nouvelle compétence de la grande communauté de communes, avec un SCOT et un PLUI.

Le maire : La grande communauté de communes a la compétence pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, mais pas pour la planification. Il y aura peut-être un SCOT de lancé mais pas de PLUI pour l'instant. Or, on va passer au RNU fin mars 2017 et on espère qu'avec le lancement de cette demande on obtiendra quelques dérogations pour faire vivre notre commune jusqu'à l'arrêt du PLU. On a eu cette discussion au sein de la communauté de communes du Pays Toy et finalement 5 communes ont décidé de s'associer à Luz, les autres ayant déjà des PLU ; sauf Esquièze-Sère qui a décidé de rester en RNU jusqu'au lancement d'un PLUI par la grande communauté de communes. Le choix pour nous c'est soit de rester en RNU, soit de lancer cette procédure PLU pour 32 430 € HT. C'est jamais quelque chose d'agréable ou facile à faire.

Annie Sagnes : Quel est le risque ?

Le maire : Il est énorme ; il n'y aurait plus du tout de contrôle sur l'urbanisme même si la grande communauté de communes lance un SCOT dans quelques mois.

#### Délibération :

La commune de Luz est coordonnateur du groupement de commandes pour l'élaboration des PLU de Luz Saint Sauveur, Esterre, Sazos et Grust et la révision des PLU de Barèges et Sers selon une convention signée entre les communes précitées.

Un marché a été lancé après établissement en concertation d'un cahier des charges et d'un règlement de consultation.

Quatre bureaux d'études ont répondu : TADD, TOPOS, URBADOC et VISION-PAYSAGE.

Après analyse des offres menée là aussi en concertation, il est proposé d'attribuer le marché à TADD mieux disant.

Le montant total de l'offre est de 172 885 € HT (TF+TC) pour les 6 communes.

Chaque commune contractera donc avec TADD et notifiera les tranches de son choix.

La commune de Luz notifiera pour sa part le marché tranche ferme et tranche conditionnelle à TADD pour un montant de 32 430 € HT. Cette notification vaut ordre de service.

Après délibération, le conseil municipal par 10 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions :

- Décide de retenir TADD pour l'élaboration des PLU de Luz Saint Sauveur, Esterre, Sazos et Grust et la révision des PLU de Barèges et Sers,
- Autorise monsieur le maire à signer l'acte d'engagement correspondant à l'élaboration du PLU de Luz Saint Sauveur.

#### 6. Transfert du prélèvement du FNGIR 2017 à la communauté de communes Pyrénées-Vallées des gaves

Cette délibération n'est pas nécessaire et sera retirée de l'ordre du jour.

En effet, pour que ce transfert soit possible, il aurait fallu que la grande communauté de communes délibère ainsi que les communes qui la composent avant le 15/01/2017. Pour 2017, on fonctionnera comme en 2016 et ce transfert se fera au cours de 2017 pour une application en 2018.

#### 7. Programme d'éclairage public 2017 – Eclairage Bio d'Era Moulo

Le maire : Cela fait partie des programmes reportés de 2016 à 2017.

Annie Sagnes : Ce sera la touche finale à cet aménagement : les réseaux ont été refaits ; des plantations ont été réalisées avec des dons des habitants. Reste l'éclairage qui apportera





- Autorise monsieur le maire à solliciter une subvention la plus élevée possible au titre du FAR 2017.
- S'engage à inscrire cette dépense au BP 2017.

## 9. Questions diverses

### 9.1. La grande communauté de communes Pyrénées-Vallées des gaves

Le premier conseil communautaire s'est déroulé le 5 janvier et a vu l'élection de Noël Perreira comme Président, et la mise en place d'un bureau.

Par souci d'ouverture démocratique la plus large possible, les commissions de travail seront ouvertes aux élus non délégués, avec des modalités qui sont à établir pour le nombre de délégués par communes, sauf pour les commissions finances et ressources humaines. Toutes les autres seront ouvertes.

Nous devons trouver notre place dans la grande intercommunalité, il faut faire partie de l'équipe. Une équipe à 15 qui est motivée.

Il y aura certainement 1 à 2 représentants de plus par commune dans ces commissions de travail.

### 9.2. Luz Ardiden

Il y a eu des complications sur la route, et de gros volumes de neige lourde à enlever. Les équipes travaillent dur depuis ce weekend, sans compromis en terme de sécurité. A ce soir tard on était à une seule voie carrossable.

La situation est compliquée.. Je tiens à saluer les efforts de toutes les équipes. La DDT et l'Etat sont très vigilants sur la sécurité.

Pour ce qui est de la station, nous avons fait un point avec les banques, en sous-préfecture le jeudi 12 janvier. Malgré un bon début de saison, compte tenu de l'enneigement et par rapport à l'année dernière, nous ne serons pas en mesure de rembourser des annuités de l'ordre de 1 700 000 en 2017. Nous le savions déjà en janvier 2016 et pour 2017 et 2018. C'est pour ça que nous demandons une restructuration complète de la dette. Les banques ont trainé des pieds pendant toute l'année 2016 et conditionnent toujours une restructuration à l'obtention d'une garantie de la Région. Nous, comme d'autres stations des Pyrénées, demandons à la Région de se positionner rapidement sur ce sujet. Il est par contre tout à fait clair qu'en raison de la loi NOTRE, le département ne peut plus apporter de garantie.

Monsieur Pelieu convie tous les présidents de régie, directeurs de station, l'Etat avec la préfète, les banques à une réunion le 27/01/2017 pour mettre à plat les pistes de réflexion pour de nouvelles structures de gestion pour porter les stations de ski.

Ça va permettre de mettre beaucoup de difficultés d'investissement sur la table pour certaines stations. Pour nous, il ne s'agit pas d'investissement mais d'avoir une structure de la dette qui corresponde à notre station.

En effet, la structure de notre dette n'est pas appropriée par rapport à notre outil économique. Mme Goya a montré que depuis des années notre réelle capacité à rembourser des emprunts se situe entre 1 million et 1,2 millions.

Les résultats de début de saison que nous avons communiqués aux banques sont les suivants : fin des vacances scolaires, avec le même enneigement faible que l'année dernière (ouverture partielle du domaine) 723 00 € de recettes de billetterie, pour 535 000 € l'année dernière et 1 000 000 € l'année d'avant avec un très bon Noël 2014.

Pour ce qui est de la restauration, 137 000€ au lieu de 68 000€ l'année dernière et 92 000€ l'année d'avant, qui était une bonne année.

Nous espérons que la stratégie Bistrot Bocaux porte ses fruits dès les week-ends de janvier.

On constate que le déficit cumulé qui était de

962 000 € en 2014,

799 000 € en 2015,

va descendre à 523 000 €. Celui-ci baisse donc ce qui va faciliter l'établissement des budgets 2017, avec la chambre régionale des comptes. Le seul problème reste la négociation de la

dette avec les banques, du fait que nous devons rembourser 1 700 000 € en 2017. Cette renégociation dépend

Le maire : On attend donc pour la station de Luz Ardiden la position de la région, sachant que d'autres grosses stations ont des difficultés également, on peut donc espérer être entendus.

Alain Lescoules : Je ne vois pas comment vous pouvez parler de réduction de déficit cumulé quand vous ne payez pas vos emprunts. On en revient toujours au même point. Quand on a des dettes on les assume ; si on ne les assume pas, on ne peut pas parler de réduction du déficit.

Le maire : On les assume ; on a payé 1 100 000 €.

Alain Lescoules : Oui, mais pas en totalité ; donc il n'y a pas réduction du déficit.

Le maire : Ce qui me gêne, c'est que tu tiens toujours le même discours : « nous, on a tenu nos engagements, mais vous pas ». Pourtant en 2009 vous n'avez payé qu'une partie infime du remboursement en capital qui était du ! à l'époque, sur deux années il n'a été remboursé que 30% du capital et le reste est dû aujourd'hui ! La dette a été mal restructurée.

Romain Estrade : Au dernier conseil municipal, j'avais proposé que vous mettiez au pont de la reine une information concernant la remontée gratuite par navettes à Luz Ardiden. Rien n'a été fait.

Le maire : J'ai fait remonter cette idée.

Romain Estrade : Lundi matin, les guirlandes étaient par terre au milieu de la rue d'ossun, avec l'électricité, sous des trombes d'eau, au mépris de toute sécurité. Rien n'était fait également pour l'accueil des forains. Ceux qui étaient montés, sont redescendus.

Le maire : Que veux-tu dire ? Que les équipes municipales ne travaillent pas bien ?

Romain Estrade : Je suis juste en train de dire que les décorations ne présentaient pas le caractère de sécurité. A 7h du matin, un service aurait pu ramasser ces guirlandes.

### 9.3. Les gorges de Luz

Nous avons en ce moment un copil par semaine. Le prochain est jeudi. Les travaux en cours concernent surtout le tunnel et sont prévus pour être terminés le 25 janvier. Il y aura un nouvel appel d'offres pour les travaux concernant les masses rocheuses instables au-dessus de la casquette et qui doivent se dérouler en avril si tout tient jusque-là.

Le 25 janvier, il y aura des tests sur le passage dans le tunnel avec les camions poubelles, une toupie béton, et des bus sur un revêtement refait. Les réunions du copil portent en ce moment sur les modalités d'utilisation du tunnel compte tenu de sa longueur, son manque d'éclairage et de ventilation, d'emplacements d'urgence pour s'arrêter. Il ne pourra donc être utilisé qu'en présence de pompiers et de gendarmes. A ce jour les horaires d'ouverture seraient de 6h30 à 11h et de 16h à 23h. La route sera fermée le reste du temps pendant les travaux lancés en avril.

### 9.4. Divers

Annie Sagnes : Nous avons eu des retours très intéressants sur les festivités de Noël : les touristes venus à Noël ont été très sensibles à ce style d'animations : les balcons glacés, cinéma en plein air et jardin en hiver. Nous remercions très vivement l'équipe de la maison de la vallée pour le gros travail fourni. Nous pensons que cette ambiance de Noël, que ce style de décoration, différente, devient maintenant notre marque de fabrique.

Enfin, l'apothéose avec le comité des fêtes, l'office du tourisme et la maison de la vallée a été l'embrasement de l'église. C'est un rêve qui se réalisait, la foule était immense, très heureuse. C'est aussi cela faire du tourisme : donner du bonheur aux gens pour qu'ils aient envie de revenir.

- Le cabinet de la dentiste :

Notre dentiste prend déjà des rendez-vous. L'ouverture est prévue pour début février. Son matériel est haut de gamme. C'est une très bonne chose qui est le fruit d'un travail de collaboration.

- Visite du directeur du CAUE :

La réflexion est engagée avec monsieur Debarros pour partager notre vision de la ville. On est heureux de constater que nos regards sont très proches. Comme madame Colonel cet été, monsieur Debarros a fait le tour du village et contacté et apprécié tous les travaux de rénovations accomplis avec l'aide du CAUE.

- Avancement de la gendarmerie :

Les appartements sont en cours d'occupation. Les locaux administratifs seront occupés le 23/01/2017.

Hervé Marchand : La passerelle de Sassis est terminée.

Romain Estrade : Se plaint d'une convocation reçue par mail le 13/01 pour le 17/01. C'est un peu court. Je n'avais pas eu le temps d'ouvrir ma boîte mail et sans un appel d'Alain, j'aurais manqué cette séance.

Dernièrement vous avez fait un conseil municipal l'après-midi, en disant que cet horaire convenait aux élus. Ce soir, les élus de la majorité sont tous là. En résumé, vous vous arrangez comme vous voulez.

Le maire : C'est effectivement comme cela. La règle des 3 jours est respectée.

Romain Estrade : C'est juste. On aurait pu avoir une semaine. En plus ce conseil est mal préparé. 2 points à l'ordre du jour ont été repoussés, des documents n'ont pas été transmis. C'est un conseil municipal à la va-vite.

Le maire : On en prend note.

Mais comme dit en début de séance, ce conseil municipal a été fixé pour des raisons budgétaires. Les délibérations financières doivent être transmises au contrôle de légalité, puis portées à la trésorerie au plus tard vendredi pour être prises en compte par madame Cognes au titre de 2016.

Nous avons pensé faire ce conseil demain à 18h. Mais nous l'avons avancé à aujourd'hui 21h pour donner aux services une journée de plus.

Romain Estrade : Autre chose. Au précédent conseil, Hervé Marchand m'avait répondu que la balayeuse n'était pas nécessaire aux Astès. Qu'il se rassure ! Ce n'est plus la peine de la passer car il n'y a plus de goudron, suite au passage du chasse-neige !

Hervé Marchand : La balayeuse était en panne, et on l'a reçue juste avant qu'il neige. De plus, j'ai expliqué qu'on ne pouvait pas passer la balayeuse sur du goudron frais. ICela est déconseillé par l'entreprise, il faut attendre au moins 15 jours.

Romain Estrade : Il y avait du gravier. C'était dangereux. Un coup de balai aurait peut-être suffi.

Magalie Salis : Demande pourquoi dans la programmation du cinéma de la maison de la vallée, il n'y a plus de films sortis au box-office comme « Les visiteurs », les « Tuches ». Les enfants en entendent parler à la télévision, et sont étonnés de ne pas les voir à Luz.

Annie Sagnes : On a beaucoup de sorties nationales, mais on est limité par notre programmeur. Par contre on a beaucoup de souplesse sur d'autres volets comme la programmation individualisée de films pour les scolaires en fonction des demandes, ou bien pour la programmation dernière minute de films pour les jours de mauvaise météo.

Ceci dit la fréquentation du cinéma a augmenté.

Le maire : C'est un inconvénient d'être sorti du circuit du Parvis. Par contre, l'avantage financier est indéniable.

Jean-Claude Leborgne : Quand la passerelle de Sassis sera-t-elle ouverte au public ?

Hervé Marchand : Il reste quelques petits travaux à finir comme du remblaiement, des filins à mettre.

Jean-Claude Leborgne : On a le droit de passer sur le terrain de Ceveo ?

Hervé Marchand : Oui, on finalise l'accord ; le géomètre est passé. C'est chez le notaire.

Au début l'accès se fera par la route.

Annie Sagnes : ces acquisitions permettront l'amélioration de la promenade.

Le maire : Pour conclure cette séance, il reste du travail, pour cette année 2017 ; nous avons repris la compétence assainissement du SIVOM du Pays Toy qui n'existe plus. Ça ne va pas être simple.

Nous nous lançons dans la révision de notre POS en PLU.

Nous avons encore un chantier crucial important avec la promenade des berges du Bastan.

Il faudra tous trouver notre place dans la grande intercommunalité.

L'année 2017 sera encore une année chargée avec de gros dossiers.

Nous devons continuer à avancer pour le bien de notre vallée, en étant positifs.

Je tiens à saluer la teneur des débats de notre conseil de ce soir.

Merci pour votre attention, je vous souhaite à tous une bonne nuit. Merci pour votre participation.

**L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.**